



# LÉGENDE

## PRESCRIPTIONS LIEES A LA TVB

- Zones humides à préserver
- Espaces boisés classés**  
(L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- EBC surfacique à maintenir ou à créer
- EBC linéaire à maintenir ou à créer
- Éléments végétaux protégés**  
(L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à préserver
- Arbre remarquable à préserver
- Continuités écologiques identifiées**  
(L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réservoirs de biodiversité à préserver
- Corridors terrestres à restaurer
- Corridors terrestres à préserver
- Corridors aquatiques à préserver

## ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone Urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU) :**
- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :**
- Zone Naturelle (N)
- Zone Agricole (A)
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



## 4.2 Règlement graphique 4.2.8 Trame verte et bleue

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLUi  
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

**CITADIA**  
CONSEIL

**even**  
CONSEIL

Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

→ **POYRAVAULT**

